

PROCHAINE SESSION DECEMBRE 2019

CONDITIONS D'ADMISSION

Être âgé de 18 ans minimum

Justifier d'une année d'activité professionnelle et d'un diplôme de niveau V minimum, ou avoir le niveau seconde

Ou justifier de 3 années de travail à temps plein quelque soit le secteur d'activité

Dans tous les cas, justifier d'au moins une semaine de pratique pendant la saison apicole dans une exploitation

DÉBOUCHÉS

Apiculteur (rice) professionnel (le)

Salarié (e) qualifié (e) en apiculture (exploitation, ADA, OPA, etc.)

LIEUX DE LA FORMATION

CFPPA de Venours 86480 Rouillé
(30km sud-ouest de Poitiers)

INFORMATIONS PRATIQUES

Hébergement et restauration possibles sur le site de Venours

Gare ferroviaire à 5 km du site du CFPPA. Véhicule personnel fortement conseillé

FINANCEMENTS ET RÉMUNÉRATION

Possibilité en fonction de votre situation, nous contacter. Voir fiche financement de formation continue sur www.venours.fr

CONTACTS

Bénédicte Lambert (coordination)

Mireille Hervé (secrétariat)
05.49.43.80.62

cfppa.venours@educagri.fr



Nous vous proposons un parcours de formation individualisé selon les trois modalités pédagogiques suivantes :

- Formation continue en présentiel: du 10 décembre 2019 au 11 septembre 2020 au CFPPA de Venours avec 12 semaines de stage en entreprise.

- Formation ouverte à distance (FOAD): du 9 décembre 2019 au 11 septembre 2020, soit 7 semaines de regroupement présentiel au CFPPA de Venours et 12 semaines de stage en entreprise apicole.

- Formation par la voie de l'apprentissage: du 6 janvier au 31 décembre 2020 (sur 12 mois), au CFPPA de Venours avec 14 semaines en centre de formation.

Les candidats ont la possibilité de passer en fin de formation l'examen du BP REA (Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole) qui donne la capacité agricole

BLOCS DE COMPETENCES

- 1 - Gérer une exploitation apicole
- 2 - Assurer le suivi sanitaire du cheptel apicole
- 3 - Conduire l'atelier de production apicole
- 4 - Multiplier son cheptel
- 5 - Transformer les produits issus de la ruche
- 6- Commercialiser les produits apicoles

(6 Unités d'Enseignement (UE) doivent être validées pour obtenir la certification)

LES VOIES D'ACCÈS AU DIPLÔME: possibilité de Validation des Acquis Académiques (VAA) en fonction de vos diplômes et /ou de vos expériences professionnelles

DURÉE DE LA FORMATION : 1 204 h de formation réparties sur 36 semaines dont 12 semaines de stage en entreprise (350h). Rythme 35H / semaine. 2 semaines de congés (Sauf formation par la voie de l'apprentissage).